

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL – 6 AVRIL 2022

PRÉSENTS : LACOSTE Gérard, MARIAUD Yves, DELORD Nathalie, VILLEVEYGOUX Bertrand, BERNIER Thierry, COLINEAUX Alexandre, COLINEAUX Jean-Luc, DELUCHE Sylvie, FARGE Christophe, GLAISE Benjamin, LACOSTE Catherine, DUMONTEIL Elodie, VALEGEAS Fabrice.

ABSENTS EXCUSÉS : Eva NONCLERCQ donne procuration à Elodie DUMONTEIL, LACOTTE Philippe

Secrétaire de séance : Elodie DUMONTEIL

Prochaine réunion CM : mercredi 6 avril 2022 à 20h00

DELIBERATIONS :

Approbation de Compte Administratif 2021 - Budget Principal Communal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame LACOSTE Catherine (sortie de Monsieur LACOSTE Gérard, Maire) délibère le compte administratif 2021,

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	-	267 428,71	-	19 590,29	-	287 019,00
Opérations de l'exercice	572 474,43	752 448,95	413 101,66	78 839,81	985 576,09	831 288,76
TOTAUX	572 474,43	1 019 877,66	413 101,66	98 430,10	985 576,09	1 118 307,76
Résultats de clôture	-	447 403,23	314 671,56	-	314 671,56	447 403,23
Restes à réaliser	-	-	657 632,25	952 674,36	657 632,25	952 674,36
TOTAUX CUMULES	572 474,43	1 019 877,66	1 070 733,91	1 051 104,46	1 643 208,34	2 070 982,12
RESULTATS DEFINITIFS	-	447 403,23	19 629,45	-	-	427 773,78

Délibéré à l'unanimité

Approbation de Compte Administratif 2021 - Budget Annexe Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame LACOSTE Catherine (sortie de Monsieur LACOSTE Gérard, Maire) délibère le compte administratif 2021

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		206 966,32		1 805,00	-	208 771,32
Opérations de l'exercice	113 829,82	27 001,30	21 965,65	2 771,00	135 795,47	29 772,30
TOTAUX	113 829,82	233 967,62	21 965,65	4 576,00	135 795,47	238 543,62
Résultats de clôture	-	120 137,80	17 389,65	-	17 389,65	102 748,15
Restes à réaliser	-	-	248 555,35	225 000,00	248 555,35	225 000,00
TOTAUX CUMULES	113 829,82	233 967,62	270 521,00	229 576,00	384 350,82	463 543,62

Délibéré à l'unanimité

Approbation de Compte Administratif 2021 - Budget Annexe Ecole

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame LACOSTE Catherine (sortie de Monsieur LACOSTE Gérard, Maire) délibère le compte administratif 2021

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		71 634,40	1 955,32		1 955,32	71 634,40
Opérations de l'exercice	219 135,03	198 170,99	5 077,20	3 504,37	224 212,23	201 675,36
TOTAUX	219 135,03	269 805,39	7 032,52	3 504,37	226 167,55	273 309,76
Résultats de clôture	-	50 670,36	3 528,15	-	3 528,15	47 142,21
Restes à réaliser	-	-			-	-
TOTAUX CUMULES	219 135,03	269 805,39	7 032,52	3 504,37	226 167,55	273 309,76

RESULTATS DEFINITIFS	-	50 670,36	3 528,15	-	-	47 142,21
-----------------------------	---	-----------	----------	---	---	------------------

Délibéré à l'unanimité

Affectation des résultats de l'exploitation de l'exercice 2021 - Budget Principal Communal

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	-	267 428,71	-	19 590,29	-	287 019,00
Opérations de l'exercice	572 474,43	752 448,95	413 101,66	78 839,81	985 576,09	831 288,76
TOTAUX	572 474,43	1 019 877,66	413 101,66	98 430,10	985 576,09	1 118 307,76
Résultats de clôture	-	447 403,23	314 671,56	-	314 671,56	447 403,23
Restes à réaliser	-	-	657 632,25	864 055,59	657 632,25	864 055,59
TOTAUX CUMULES	572 474,43	1 019 877,66	1 070 733,91	962 485,69	1 643 208,34	1 982 363,35
RESULTATS DEFINITIFS	-	447 403,23	108 248,22	-	-	339 155,01

Proposition d'affectation du résultat 2021 en 2022 :

	€uros		
Solde d'exécution d'Investissement	314 671.56	C/001	Report Section investissement Dépense
Restes à réaliser : dépenses	657 632.25		
Restes à réaliser : recettes	864 055.59		
TOTAL Investissement	-108 248.22		
Affectation à l'investissement	108 248.22	C/106 8	Affectation en Section investissement Recette
Résultat de Fonctionnement	447 403.23		
Reste en report à nouveau	339 155.01	C/002	Report Section Fonctionnement Recette

Délibéré à l'unanimité

Affectation des résultats de l'exploitation de l'exercice 2021 - Budget Annexe Assainissement

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		206 966,32		1 805,00	-	208 771,32
Opérations de l'exercice	113 829,82	27 001,30	21 965,65	2 771,00	135 795,47	29 772,30
TOTAUX	113 829,82	233 967,62	21 965,65	4 576,00	135 795,47	238 543,62
Résultats de clôture	-	120 137,80	17 389,65	-	17 389,65	102 748,15
Restes à réaliser	-	-	248 555,35	225 000,00	248 555,35	225 000,00
TOTAUX CUMULES	113 829,82	233 967,62	270 521,00	229 576,00	384 350,82	463 543,62
RESULTATS DEFINITIFS	-	120 137,80	40 945,00	-	-	79 192,80

Proposition d'affectation du résultat 2021 en 2022 :

	€uros		
Solde d'exécution d'Investissement	-17 389.65	C/001	Report Section investissement Dépense
Restes à réaliser : dépenses	248 555.35		
Restes à réaliser : recettes	225 000.00		
TOTAL Investissement	-40 945.00		
Affectation à l'investissement	40 945.00	C/106 8	Affectation en Section investissement Recette
Résultat de Fonctionnement	120 137.80		

Délibéré à l'unanimité

Affectation des résultats de l'exploitation de l'exercice 2021 - Budget Annexe Ecole

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		71 634,40	1 955,32		1 955,32	71 634,40
Opérations de l'exercice	219 135,03	198 170,99	5 077,20	3 504,37	224 212,23	201 675,36
TOTAUX	219 135,03	269 805,39	7 032,52	3 504,37	226 167,55	273 309,76
Résultats de clôture	-	50 670,36	3 528,15	-	3 528,15	47 142,21
Restes à réaliser	-	-			-	-
TOTAUX CUMULES	219 135,03	269 805,39	7 032,52	3 504,37	226 167,55	273 309,76
RESULTATS DEFINITIFS	-	50 670,36	3 528,15	-	-	47 142,21

Proposition d'affectation du résultat 2021 en 2022 :

	€uros		
Solde d'exécution d'Investissement	-3 528.15	C/001	Report Section investissement Dépense
Restes à réaliser : dépenses	0		
Restes à réaliser : recettes	0		
TOTAL Investissement	-3 528.15		
Affectation à l'investissement	3 528.15	C/106	Affectation en Section investissement Recette
		8	
Résultat de Fonctionnement	50 670.36		
Reste en report à nouveau	47 142.21	C/002	Report Section Fonctionnement Recette

Délibéré à l'unanimité

Vote des Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales 2022

Monsieur le maire expose les dispositions de l'article 1636 B decies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières perçues par la commune. Après avoir entendu l'exposé de la commission finance sur la situation financière de la commune,

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022 et de fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2022 aux niveaux suivants :

	TAUX 2021	TAUX FIXE 2022	Variation (%)
Taxe Foncière Bati (TFB)	18.09	18.09	0
Taxe Foncière non bâti (TFNB)	75.43	75.43	0

Le produit attendu des recettes fiscales pour 2022 est le suivant :

	TAUX COMMUNAL 2022	TAUX DEPARTEMENTAL 2022	TAUX DE REFERENCE 2022	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2022	PRODUITS ATTENDUS
TFB	18.09	25.98	44.07	881 500.00	388 477.00
TFNB	75.43		75.43	30 700.00	23 157.00

Délibéré à l'unanimité

Vote du Budget Primitif 2022 du Budget Principal Communal

Monsieur le Maire propose le vote du Budget Primitif du budget principal communal 2022.

Délibéré à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Assainissement

Monsieur le Maire propose le vote du Budget Primitif du budget annexe assainissement 2022 ci-joint en annexe.
Délibéré à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Ecole

Monsieur le Maire propose le vote du Budget Primitif du budget annexe école 2022 ci-joint en annexe.
Délibéré à l'unanimité.

Emprunt Budget Principal Communal - opération Multiple Rural

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération consistant en la création d'un multiple rural, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 350 000,00 EUR.
Après avoir pris connaissance des différentes offres de financement et des conditions générales proposées, approuve l'offre émanant du Crédit Agricole,
Délibéré à l'unanimité.

Emprunt Budget Principal Communal – Opération Restructuration Groupe scolaire

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération consistant en la restructuration du groupe scolaire, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 180 000,00 EUR.
Monsieur le Maire expose les offres reçus à la suite de la consultation simplifiée du 11/02/2022 au 11/03/2022.
Considérant l'avis de la commission finance,
Après avoir pris connaissance des différentes offres de financement et des conditions générales proposées, approuve l'offre émanant du Crédit Agricole,
Délibéré à l'unanimité.

Emprunt Budget Annexe Assainissement - Opération Extension de réseau « Plaine des Sports et Boulevard Eugène Leroy »

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération consistant en l'extension de réseau « Plaine des Sports et Boulevard Eugène Leroy », il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 420 000,00 EUR.
Après avoir pris connaissance des différentes offres de financement et des conditions générales proposées, approuve l'offre émanant du Crédit Agricole,
Délibéré à l'unanimité.

CADENCE D'AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS M49

Les immobilisations sujettes à dépréciation sont assorties de corrections de valeur qui prennent la forme d'amortissements et de dépréciations.

L'amortissement a pour objet de constater la dépréciation irréversible d'un élément d'actif.

Les immobilisations amortissables au regard de la législation en vigueur seront amorties selon les durées d'amortissement telles que précisées dans le tableau ci-dessous :

AFFECTATION	TYPES D'IMMOBILISATIONS	DUREE
213-2173	Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable	50 ans
2156-21756	Réseaux d'adduction d'eau	50 ans
213-2173	Bâtiments durables (en fonction du type de construction)	50 ans
217561	Matériel spécifique eau mis à disposition	15 ans
2158-213	Groupes de pompage, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installations de ventilation	15 ans
218	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans
213-2173	Bâtiments légers, abris	15 ans

213-2173	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	15 ans
2121	Agencement et aménagement de terrain	15 ans
2158-21758	Autres matériels (électronique, capteurs, etc...)	8 ans
218	Mobilier de bureau	10 ans
2157-2155-2156	Matériel et Outillage industriel, Matériel spécifique d'exploitation	10 ans
2182	Engins de travaux publics, véhicules	5 ans
2183	Appareils de laboratoires, matériel de bureau (sauf informatique)	5 ans
205	Matériel informatique, Logiciels	5 ans
2031	Frais d'études (si non suivi de travaux)	5 ans
1000€ à 2000€	Bien dont la valeur est comprise entre 1000€ et 2000€	3 ans
<1000€	Bien dont la valeur est inférieure à 1000€	1 an

Délibéré à l'unanimité.

Maitrise d'œuvre Restructuration du Groupe Scolaire

Considérant que le maître d'œuvre choisi (Architecture et expertise TAKACS) est resté inexistant pendant plusieurs mois consécutifs malgré les relances de la collectivité, entraînant un retard inacceptable et mettant en péril les financements du projet,

Considérant la rupture contractuelle émise par voie postale,

Le Conseil Municipal décide de confier au cabinet Philippe LANterne une mission d'architecte/maître d'œuvre pour la restructuration du groupe scolaire pour un montant forfaitaire de 12 551.95 € H.T

Délibéré à l'unanimité.

Subventions Associations Non Communales

Le Conseil Municipal alloue une subvention à l'association L'œuvre nationale du Bleuet de France de 150 €.

Délibéré à l'unanimité.

Attribution d'une subvention à un étudiant en voyage à l'étranger

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de leurs études supérieures un étudiant de Champagnac de Bélaïr doit effectuer un stage à l'étranger et sollicite à ce titre une aide financière afin de mener à bien son projet. Monsieur le Maire propose que soit allouer une aide financière forfaitaire aux étudiants de Champagnac de Bélaïr effectuant des stages à l'étranger d'un montant de 165 € pour les étudiants qui en font la demande
Délibéré à l'unanimité (M MARIAUD est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote).

Rythme scolaire des classes de l'école élémentaire

Vu l'avis favorable du Conseil d'école du RPI les 3 Rivières en date du 22 mars 2022 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours.

Il est proposé de maintenir à la semaine de quatre jours d'enseignement selon l'aménagement des heures d'enseignement conforme à ceux mis en œuvre depuis la rentrée 2018

	ENSEIGNEMENT MATIN		PAUSE MEDIRIENNE		ENSEIGNEMENT APRES-MIDI	
	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
Lundi	08 h 30	11 h 30	11 h 30	13 h 30	13 h 30	16 h 30
Mardi	08 h 30	11 h 30	11 h 30	13 h 30	13 h 30	16 h 30
Jeudi	08 h 30	11 h 30	11 h 30	13 h 30	13 h 30	16 h 30
Vendredi	08 h 30	11 h 30	11 h 30	13 h 30	13 h 30	16 h 30

Délibéré à l'unanimité.

Choix des bénéficiaires du multiple rural

Cette délibération annule et remplace la délibération n°08/2022 du 02 mars 2022,
Vu la délibération n° 90/2021 en date du 03/11/2021 relative au dossier d'appel à candidature épicerie/multiservices,

Monsieur le Maire propose de nommer les bénéficiaires du multiple rural à savoir :

- Monsieur Quentin BERNIER « Au royaume du pain » pour l'espace boulangerie,
- Madame Emilie VALEGEAS « la boutique de Mimie » pour l'espace épicerie vrac.

Considérant le montant total des travaux réalisés et le plan de financement final en découlant, Monsieur le Maire propose de fixer le montant des loyers mensuels à 1240 € pour l'espace boulangerie et 360 € pour l'espace épicerie. Monsieur le Maire propose de retenir l'étude notariale de Maître Fercoq afin de rédiger les baux commerciaux afférents à cette affaire.

La commune s'engage à assurer l'entretien des espaces verts et du parking.

Délibéré à l'unanimité (Mrs VALEGEAS et BERNIER sont sortis et n'ont pas pris part au vote).

INFORMATIONS

1- TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - Rapporteur Bertrand VILLEVEYGOUX

Il convient de rappeler que les travaux d'extension du réseau de collecte d'assainissement collectif vont démarrer dès que les travaux du multiple rural auront été achevés, entraînant des difficultés de circulation sur la plaine des sports et ceux, jusqu'à la fin mai. Le secteur du Boulevard Eugène Leroy est prévu deuxième semestre 2022.

2- OUVERTURE DU MULTIPLE RURAL – Rapporteur LACOSTE Gérard

La date d'ouverture des deux commerces a été fixée au 03 mai 2022.

3- AFFAIRE BRUN – Rapporteur LACOSTE Gérard

Par courrier du 30 mars 2022, Maître Lagarde Coudert informe la Mairie que le dossier est toujours dans l'attente de décision de la part du Procureur.

4- APPROBATION DES COMPTES RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAL - Rapporteur LACOSTE Gérard

Monsieur le Maire soumet à approbation du conseil Municipal les comptes rendus des sessions du 27 janvier 2022 et du 02 mars 2022. Les membres du conseil municipal se prononcent favorablement et proposent leur publication sur le site internet de la Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Village Fleuris : Fabrice VALEGEAS va contacter le Comité afin d'avoir des renseignements complémentaires pour une candidature de la commune de Champagnac de Belair.

Foyer Rural Laïque : Mme Biche, Présidente de l'association, se retire en septembre. Prévoir son remplacement.

Course cycliste 14 juillet : le dossier suit son cours. La commune est à la recherche des bénévoles.

Brocante 17 avril : il n'y a pas d'association qui prenne en charge la restauration.

Manifestations en Dordogne : Châteaux en fête à partir du 16 avril 2022.

TOUR DE TABLE

Alexandre COLINEAUX : a participé à une réunion du SMCTOM de Nontron. L'augmentation de la taxe prévue à 6 % s'élèvera à 11 % suite à une écriture d'ordre qui n'a pas été effectuée.

Jean-Luc COLINEAUX : a demandé au SMCTOM des composteurs pour le bourg.

Yves MARIAUD : à la rentrée scolaire 2022-2023, les enfants empruntant le transport scolaire posséderont une carte de présence.

Catherine LACOSTE : Est-ce que les travaux de la piscine vont être effectués ? Réponse : la CCDB est au stade d'appel de maîtrise d'œuvre.

Thierry BERNIER : Où en est-on du dossier Participation Citoyenne ? Le référent absent ce soir, la question lui sera posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE 23 H 17.